



## Véhicule immobilisé depuis 10 mois suite à sinistre!

Par **fab033**, le **30/06/2019** à **19:01**

Bonjour

Je me permet de vous exposer la situation de mon véhicule qui est immobilisé depuis 10 mois suite à un sinistre, et malgré mes relances vers l'assureur je suis un peu desemparé car je ne vois pas la situation se résoudre.

Voici un bref resumé des faits:

Le 18 aout 2018 , j'ai un accident de la route avec ma voiture (nissan qashqai) lors de mes vacances d'été avec ma famille (ma femme enceinte et mon fils ) en charente maritime.

Heureusement seul le véhicule subit des dégats et au vu des dommages importants, il est remorqué par mutuelle assistance vers le garage agréé MAIF le plus proche non loin du lieu de vacances. Parralèlement mon assurance MAIF m'informe qu'étant en tout risque, ce véhicule très récent doit faire l'objet d'une expertise auto.

L'expert automobile (CHARENTE ....) me contacte les jours qui suivent pour me dire que si je l'accepte, il suivra mon dossier et que je dois remplir les papiers pour le mandater en tant qu'expert. Ce que je fais le 21/08. Le véhicule n'étant plus en mesure de circuler dans des conditions normales de sécurité, il est déclaré en procédure VGE.

L'expert me précise qu'il suivra donc le dossier et qu'il fera le nécessaire en lien avec le garage afin qu'il soit réparé.

N'ayant jamais connu ce type de procédure, je fais confiance à l'expert, au garage et à l'assurance.

Parralèlement, et au vu des options que je n'ai pas du souscrire, je n'ai pas droit à un véhicule de prêt.

Je fais donc la location à mes frais d'un véhicule via un site de location entre particuliers, en pensant que la réparation prendra quelques semaines...

A partir de cette acceptation d'expertise de ma part, commence une longue période de réparation ou je suis informé petit à petit via un site en ligne que l'expert met à ma disposition de la lente avancée des travaux.

N'étant pas un spécialiste du domaine, j'appelle de temps en temps le garage et expert pour savoir si cela avance bien, mais l'attente est longue. Courant septembre je demande au garage s'il n'a pas une voiture de prêt car je me rends compte que la location va me revenir cher. Le garagiste sympathique au demeurant me prête un véhicule (une clio) à partir du 12 octobre 2018.

Je relance fréquemment expert + garage par oral et mail, et le 05/04/2019 (soit près de 7 mois après accident) je récupère enfin le véhicule qui semble réparé.

Je rentre avec le véhicule le vendredi soir pas de problème. Le weekend je ne prends pas mon véhicule et le lundi je me rends à mon travail, là je constate qu'un voyant "start and stop" s'allume en continu.

Le mardi j'écris à l'assureur, à l'expert et au garage en leur faisant part du problème. Aucune réponses écrites de leur part... Cela m'inquiète un peu j'appelle le garagiste le jour même celui ci me dit qu'il ne comprend pas ce voyant et qu'il vaut mieux que je l'amène à Nissan...

N'ayant pas d'autres choix (enfants à amener nounou + école + travail) que de prendre mon véhicule, celui ci s'arrête brusquement le 16/04 sur la route. Je suis planté au milieu de la route avec mes 2 enfants à amener le matin.....

Je me débrouille comme je le peux avec au passage un refus de la part de la MAIF de remorquer mon véhicule car trop près de mon domicile au vu du contrat...

Une assurance complémentaire me permet de prendre en charge ce remorquage ce que je fais et je l'envoie donc à NISSAN BORDEAUX.

J'écris à l'assurance + expert + garagiste pour leur expliquer la situation, que mon véhicule est remorqué et que j'attends leurs instructions.

J'appelle le service de sinistre MAIF qui me dit qu'il faut renvoyer le véhicule devant un expert MAIF et elle me donne donc l'adresse.

Le nouveau CABINET d'expertise (BORDEAUX) reprend donc le dossier et va pendant 2 mois de nouveau étudier le véhicule, reprend le dossier de l'ancien expert et

essayer d'identifier l'imputabilité de la panne a l'ancien expert + garage

Puis le 19 juin dernier je reçois un mail de la MAIF qui m'indique

"Cher Sociétaire, Le cabinet xxx confirme que les anomalies constatées sur votre véhicule pourraient être en relation avec les réparations effectuées par la carrosserie yyyy. Je l'invite à adresser une mise en cause à cette dernière dès que possible afin qu'un examen contradictoire soit organisé. S'il est avéré qu'il s'agit d'une malfaçon, les travaux de remise en état seront pris en charge au titre de votre contrat et vos factures de location remboursées. Nous exercerons ensuite un recours auprès du carrossier. Je vous invite à nous adresser, sous toutes réserves, les justificatifs des frais de location engagés. Je vous prie d'agréer, Cher Sociétaire, l'expression de mes sentiments mutualistes "

Et j'en suis donc aujourd'hui à cette nouvelle étape, en attendant donc cet examen contradictoire qui me fait penser que l'affaire ne semble pas être finie. Restant toujours sans véhicule...

Je souhaitais donc avoir votre avis sur cette situation, toute cette procédure vous semble t'elle régulière ? Le temps d'attente n'est il pas abusif ? Quelles démarches puis je engager afin d'une part de récupérer mon véhicule dûment réparé et ne suis je pas en droit de me faire également indemniser ?

Je vous remercie par avance pour vos conseils, car là je suis un peu perdu

Bien Cordialement

Par **fab033**, le **05/07/2019** à **22:00**

Bonsoir

Je vous donne de nouveaux éléments, le nouvel expert de Bordeaux a envoyé un recommandé A/R au garagiste et au 1er expert en les invitant à une expertise amiable contradictoire du fait de problèmes électrique sur mon véhicule. En leur indiquant dans le courrier que leur responsabilité peut être recherchée et que c'est une réclamation de ma part.

Quel est l'objet de cette expertise amiable contradictoire ? Je présume de trouver une solution ?

Et si aucun des parties ne s'estiment responsables ? Mon véhicule peut attendre d'être réparé jusqu'à quand ???..... N'aurais je pas mieux fait de payer la réparation puis de me faire

rembourser ? Y ' a t'il un moyen d'agir en lien avec l'assurance ,?

Bien à vous

Par **fab033**, le **09/07/2019** à **18:44**

Bonjour

Avez vous des conseils à me donner sur cette expertise amiable contradictoire ?

Bien à vous